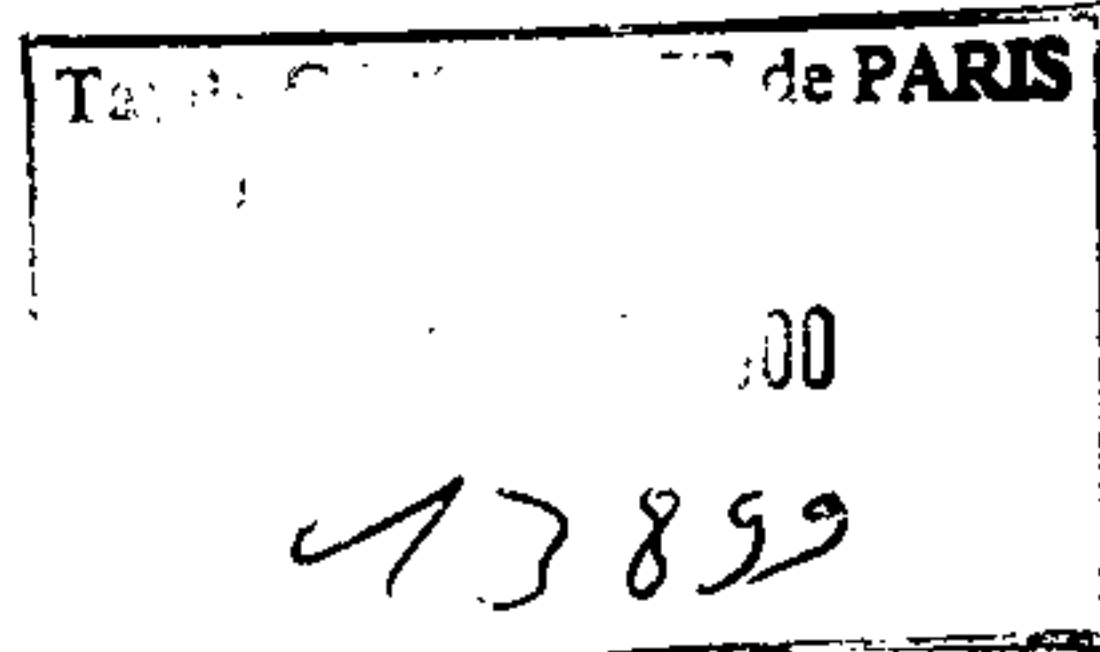


CABINET SOREL

Société Anonyme
au capital de 1.000.000 €

59 rue la Boétie
75008 PARIS



59134077

RCS PARIS B 592 040 778 (1959 B 04077)

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
21 JANVIER 2000**

L'an deux mille, le vingt et un janvier à 14 heures, au siège social, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation faite par le Conseil d'Administration suivant lettre recommandée adressée à chaque actionnaire ainsi qu'au Commissaire aux Comptes.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Daniel BETAILLE préside l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Christophe GANSMANDEL et Nejma ANICHINI, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Gérald PLANCHENAULT est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent la totalité des actions composant le capital social.

L'Assemblée pouvant ainsi délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau, à la disposition de l'Assemblée :

- Les statuts de la Société
- La feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés
- Le texte des résolutions soumises à la présente Assemblée
- Un spécimen de la lettre de convocation ainsi que les récépissés postaux de son envoi par pli recommandé, tant aux actionnaires qu'au Commissaire aux Comptes

Le Président fait remarquer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du décret du 23 Mars 1967, et que les prescriptions légales et réglementaires ont été observées pour les droits de communication et autres réserves aux actionnaires avant la tenue de toute Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale a été convoquée à ces jour, heure et lieu, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A handwritten signature, possibly 'D' or 'S', enclosed in a circle.

A handwritten signature, possibly 'L' or 'P', followed by the letters 'PC'.

PC

A handwritten signature, possibly 'C' or 'G', followed by the letters 'CG'.

- nomination de nouveaux administrateurs
- pouvoirs pour formalités

Il est alors fait successivement lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes.

La parole est ensuite donnée aux actionnaires.

Après délibération et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions ci-après :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur :

- Madame Michèle BERNARD, née AUGARDE
- Monsieur Philippe LEBLANC

pour la durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Madame Michèle BERNARD et Monsieur Philippe LEBLANC présents à la réunion, en acceptant les fonctions qui viennent de leur être attribuées, déclarent n'être soumis à aucune des interdictions, ni incompatibilités prévues par la loi, susceptibles de leur empêcher d'exercer lesdites fonctions

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, pour remplir toute formalité de publicité, dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

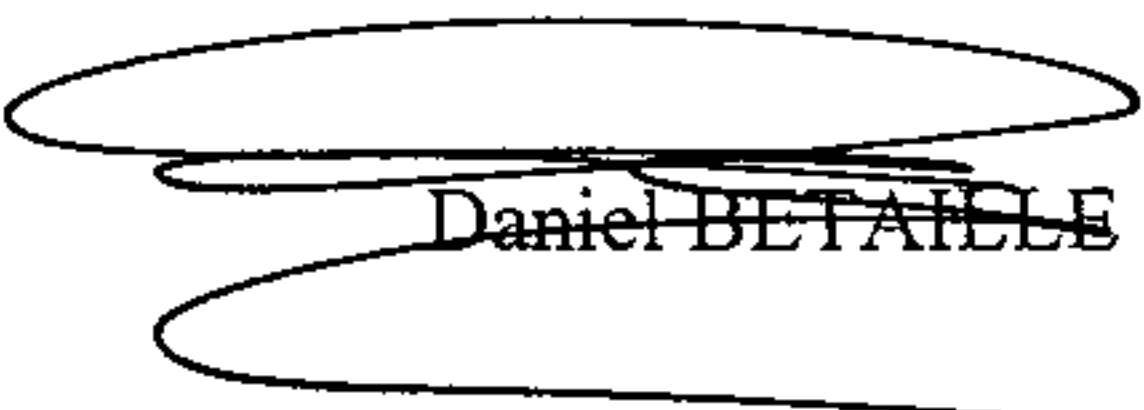
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 16 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau après lecture.

Le président,

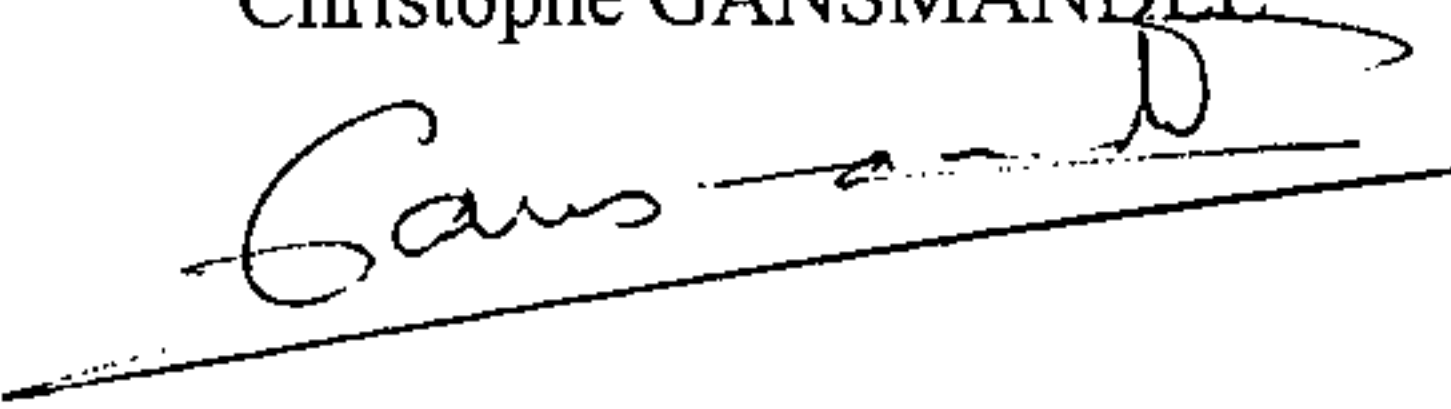
Les Scrutateurs,

Le Secrétaire,


Daniel BETAÏLLE

Christophe GANSMANDEL

Gérald PLANCHENAULT


Nejma ANICHINI

